

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DU CONSEIL LOCAL DES PARENTS 14 mars 2017

Rappel de l'ordre du jour

Introduction

Abdoulaye SANGARÉ, adjoint au maire chargé de l'éducation
Keltoum ROCHDI

20H30/21H00:

Approbation du compte-rendu du CL du 13/12/2016.
Recueil des points pour les ODJ des CL suivants de l'année scolaire 2016/2017.
Retour du groupe de travail sur les réservations

21H00/21h30:

Les changements dans l'organisation de l'entretien des locaux scolaires sur l'année 2016/2017
La restauration scolaire: présentation du marché actuel

21H30/2200:

Travail en groupe sur les souhaits pour le futur marché de restauration
Les possibilités
les contraintes

22h00/22h30:

Restitution des groupes

Documents joints aux participants

Ordre du jour
Projet de compte-rendu du CL du 31/01/2017

Liste des présents

Monsieur Sangaré, 4ème adjoint délégué à l'éducation
Madame Rochdi, conseillère municipale déléguée aux conseils d'écoles et aux ALSH.
Monsieur Lardy, directeur de l'éducation
Monsieur Beaurain Responsable du service Entretien et restauration de la direction de l'Education

Les représentants des parents d'élèves élus :

Madame Azafat, école le parc maternelle
Madame Badache, école les châteaux élémentaire
Madame Ben Amor, école le chemin dupuis maternelle
Madame Cordon, école le point du jour maternelle
Madame Drame, école les genottes élémentaire
Madame Dulhoste, école le village maternelle
Madame Eudier, école la justice (élémentaire)
Madame Félicité-Zulma, école les châteaux maternelle
Madame Goloko, école la chanterelle élémentaire
Madame Guilcher, école la sébille maternelle
Madame Laronha, école le point du jour
Madame Lemaire, école le terroir maternelle
Madame Meddar, école le hazay élémentaire
Madame Ouali, école la chanterelle maternelle
Madame Suares, école les terrasses élémentaire
Madame Zekiri, école le chemin dupuis élémentaire
Monsieur Achin, école les plants élémentaire
Monsieur Coulanges, école du bon temps maternelle
Monsieur Delapierre, école les terrasses élémentaire

Monsieur Djedia, école la belle épine élémentaire
Monsieur Magnan, école les genottes élémentaire
Monsieur Petitpied, école la belle épine maternelle
Monsieur Planquette, école la sébille maternelle

Le secrétariat de séance est assuré par M. Lardy . Le secrétaire de séance est M. Planquette.

Point n°1 adoption du compte-rendu du CL du 13/12/2016

Le conseil adopte le CR à l'unanimité.
Modification de la date du Conseil Local qui a finalement eu lieu le 14 mars.

Point n°2 Recueil des points pour l'ODJ du prochain Conseil Local

Il est décidé que le prochain conseil local se tiendra le **mardi 23 mai 2017 à 20h30.**

Les points proposés à l'ordre du jour :

- Retour sur le groupe de travail des réservations
- Retour sur le groupe de travail sur la restauration
- Le patrimoine : méthodologie, travaux d'été (sous réserve présence Directrice du patrimoine)
- La sécurité aux abords de écoles (sous réserve disponibilité du Directeur de la Police Municipale)
- Bilan du fonctionnement du Conseil Local et propositions éventuelles d'amélioration pour l'année prochaine.

Point n°3 : L'entretien dans les écoles

La Direction de l'Education a réorganisé l'ensemble de l'entretien des écoles depuis un an.
Il est présenté cette réorganisation par le Chef du service entretien et restauration :

Novembre 2015 : création d'un service entretien/restauration et recrutement d'un chef de service.
Diagnostic de l'entretien dans les écoles et préconisations afin d'améliorer l'entretien des écoles.
En effet, la mise en place des rythmes scolaires a eu un impact sur l'entretien : dans l'intérêt des enfants et afin de leur fournir un repère affectif, les atems assure en effet les TAPs maternelles, ce qui s'est traduit par une diminution de leur temps consacré à l'entretien.

Ainsi, une société a été mandatée par la ville pour effectuer l'entretien de l'ensemble des parties communes.

En outre, beaucoup d'agents sont âgés, ce qui se traduit parfois par des problèmes de santé ou/et des postes aménagés.

Septembre : 2016 : création d'un pôle de 10 postes de renforts consacré à l'entretien des locaux.
Dans un contexte budgétaire complexe pour les villes, la création de 10 postes représente un effort conséquent.

Reprise du marché entretien directement par la Direction de l'Education. Cette prestation est assurée par la société Azurial.

Mise en place d'une expérimentation sur 3 écoles afin de revoir la répartition entre le prestataire d'entretien et les agents mairie.

Janvier 2017 : l'expérimentation ayant été concluante, la nouvelle répartition entre la société Azurial et les agents mairie est testée sur l'ensemble de la ville. Azurial est chargée de l'entretien à part entière de 9 écoles et les agents mairie de l'ensemble des autres écoles.

Questions :

www.ville-cergy.fr



villedecergy

Certains parents notent que des locaux scolaires ne sont pas toujours bien entretenus. Ces remarques concernent les écoles de la Chanterelle et du Chemin Dupuis.

Concernant la Chanterelle, l'école élémentaire connaît effectivement une problématique spécifique. Concernant le Chemin Dupuis, il y a eu un absentéisme certains jours. Il est à noter qu'en cas de fort absentéisme (lors des épidémies par exemple), le pôle de renforts ne peut pallier l'ensemble des absences.

Une question concerne les cours d'école et la présence de boue. Le cas est prégnant au Point du jour.

Le problème n'est pas un problème d'entretien mais d'espaces arborés qui sont piétinés. La solution repose sur le bétonnage des espaces en terre.

Il est demandé s'il existe une évaluation qualitative de la prestation ménage du prestataire et des agents.

Effectivement, celle-ci est mise en place via des fiches de suivi remplies chaque jour par les responsables de site.

Les parents sont informés de la distribution dans les écoles des clefs des distributeurs de papier toilette (pour permettre l'approvisionnement). Les dérouleurs sont changés en cas de besoin, sur signalement.

Il existe également un suivi de l'électroménager via un pool d'électroménager de secours (lave-linge et sèche-linge semi-pro ou professionnel) quand les conditions sont réunies, en cas de panne.

Il est proposé de présenter au Conseil Local un bilan de l'ensemble des expérimentations mises en place dans le secteur de l'entretien et le retour statistique de l'évaluation des sites.

Point n°4 : La restauration scolaire

Il est présenté un historique de la restauration scolaire sur Cergy.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la ville a changé de prestataire en passant de Sogeres à Scolarest.

Le processus de suivi est présenté : mesure des grammages, pesée, groupe d'enfants se réunissant pour évaluer le repas à l'aide d'animateur.

La commission des menus se réunit 2 mois en amont des menus afin de valider et, le cas échéant, de modifier les menus proposés. Celle-ci est composée de deux élus de la ville (M. Sangaré et Mme Rochdi), de deux parents élus, de deux directeurs d'écoles et des services de la ville.

Le marché arrive à échéance le 31 décembre 2018. Il est proposé au Conseil de travailler de manière participative sur la définition des priorités et du cahier des charges.

Questions :

Il est noté l'importance de favoriser la découverte du goût.

Quelles sont les raisons qui ont présidé au changement de prestataire ? Etait-ce pour des raisons strictement financières ?

L'offre de Scolarest était la meilleur en terme qualitatif et financier. Il est important de noter que l'attribution d'un marché se fait selon des critères de notation stricts et contrôlés.

Certains parents pensent que la prestation de restauration s'est dégradée. D'autres estiment que les repas sont inégaux, d'après le retour de leurs enfants.

La ville n'a pas été dans un moins disant en terme de qualité dans le cadre du nouveau marché. La question de la qualité concerne plutôt le suivi du prestataire et le respect des engagements. Les parents qui ont assisté à la commission des menus confirment que le suivi du prestataire est renforcé.

Quel sont les moyens d'évaluer la qualité gustative des repas. Cette question renvoie effectivement à la difficulté d'évaluer ce qui est qualitatif. Néanmoins, certains moyens existent (gamme des produits, labels...). Le prochain marché visera aussi à renforcer ce type de contrôles.

La question de la remunicipalisation de la production des repas est posée.

Cette question pourra être abordée mais pas à court terme, ce type de projet mettant plusieurs années à se concrétiser et nécessite de très importants financements.

Pour des questions de temps, le travail en groupe n'est pas possible. Il est donc proposé la mise en place d'un groupe de travail sur la restauration et le cahier des charges du prochain marché qui rendra ses conclusions au prochain Conseil Local.

La date proposée est le 29 mars de 20h à 22h.

Pourront participer les membres du Conseil Local ou d'autres parents élus volontaires.

Il est demandé si un bilan qualitatif de la prestation actuelle pouvait être présenté lors de ce groupe de travail.